



Plantation pour restaurer la forêt alluviale au Brac



Corydalis solide en forêt alluviale



Visite de site à Sainte-Marguerite



Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



Les outils Natura 2000 pour une gestion engagée du territoire

1 LA CHARTE NATURA 2000 : POUR UN MAINTIEN DES BONNES PRATIQUES

Chaque site Natura 2000 dispose d'une charte spécifique de bonnes pratiques basées sur les enjeux locaux. Un propriétaire privé ou public (*ou les ayants droit*) peut adhérer aux engagements de la charte en fonction des milieux présents sur ses parcelles pour préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Le signataire peut bénéficier d'une exonération pendant cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

3 L'ÉVALUATION DES INCIDENCES : POUR UNE LIMITATION DE LA DÉGRADATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Les projets soumis à évaluation des incidences sont mentionnés dans trois listes disponibles sur le site de la DDT Puy-de-Dôme (*liste nationale, liste locale 1 pour les projets relevant d'un autre régime administratif, liste locale 2 pour les projets relevant du régime propre à Natura 2000*). L'Etat peut également activer une clause filet pour des projets hors listes mais portant atteinte au site Natura 2000. L'animateur du site peut accompagner les porteurs de projets afin d'éviter ou de réduire les impacts sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire.

2 LE CONTRAT NATURA 2000 : POUR UNE AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Le contrat Natura 2000 peut être souscrit par un propriétaire (*ou les ayants droit*) pour des actions de gestion ou de restauration de milieux dans l'objectif de mettre en place de nouvelles pratiques.

Les actions éligibles sont définies au niveau national et répondent aux objectifs du DOCOB. Trois types de contrat peuvent être engagés :

- Des contrats agricoles : les mesures agro-environnementales et climatiques ou MAEC, signées pour cinq ans, sur des parcelles agricoles incluses dans le périmètre d'un projet agro-environnemental et climatique. La nouvelle programmation débutera en 2023.
- Des contrats forestiers : signés pour cinq ans, ils visent à conserver des arbres isolés et des îlots de vieillissement sur une durée de trente ans.
- Des contrats signés pour cinq ans pour tous les autres types de travaux.

Ces contrats sont financés à hauteur de 100 % (80 % pour les porteurs publics) et peuvent faire l'objet d'une exonération pendant cinq ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La charte et le contrat Natura 2000 sont cumulables sur une même parcelle pour un même bénéficiaire.



SITE NATURA 2000 « VAL D'ALLIER - ALAGNON »

L'Allier de Brassac-les-Mines aux Martres-d'Artière
& l'Alagnon de Moriat à la confluence

L'Allier, une des dernières rivières sauvages d'Europe, et l'Alagnon, l'un de ses principaux affluents, sont classés sur tout leur tracé en Natura 2000 pour leurs richesses naturelles.

Ces rivières façonnent les paysages et accueillent sur les 2 419 hectares du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » **des espèces et des milieux naturels remarquables.**

C'est notamment le passage obligé du Saumon atlantique sur la fin de son parcours migratoire. Les forêts alluviales recouvrent plus de 40 % de la surface : elles contribuent à l'épuration de l'eau qui alimente plus d'une centaine de puits de captage, à la régulation des crues et à l'accueil d'une flore et d'une faune diversifiées.

Préserver ce site Natura 2000 revient à préserver une ressource en eau précieuse pour l'homme et la nature !

RESSOURCES

- **Natura 2000 Val d'Allier dans le Puy-de-Dôme** : val-allier-63.n2000.fr

- Réseau N2000 : natura2000.fr
- Rivière Allier : riviere-allier.com

- **DREAL Auvergne-Rhône-Alpes** (pilotage du réseau Natura 2000) :

Service de l'eau, de l'hydroélectricité et de la nature, 7 rue Léo Lagrange - 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1

- **DRAAF Auvergne - Rhône-Alpes** (MAEC) :

Service régional de l'économie agricole, 16 B rue Aimé Rudel - BP 45 - 63370 Lempdes

CONTACTS

Direction Départementale des Territoires Puy-de-Dôme
(structure porteuse du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon »)
Site de Marmilhat - BP 43 - 633370 Lempdes
puy-de-dome.gouv.fr/natura-2000-r806.html
ddt-natura@puy-de-dome.gouv.fr

CAROLINE FORLAY

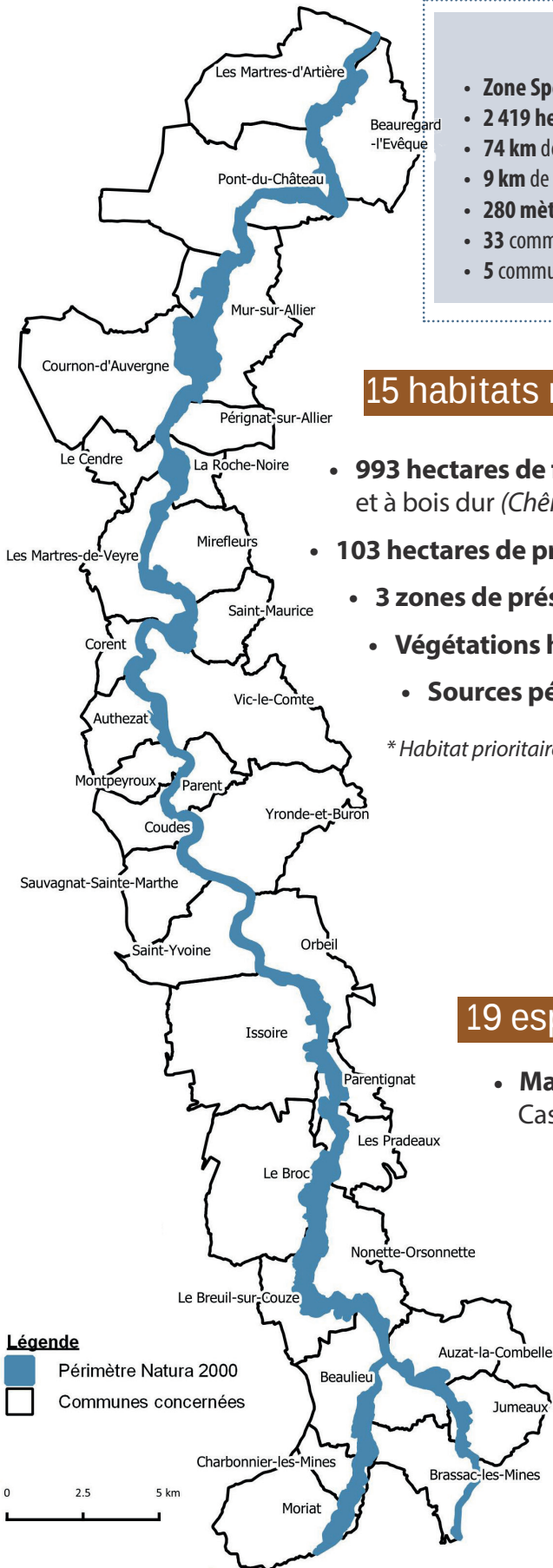
Tél. : 04 73 42 14 42 | Courriel : caroline.forlay@puy-de-dome.gouv.fr

Conservatoire d'espaces naturels Auvergne
(structure animatrice du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon »)
cen-auvergne.fr

JULIE BODIN

Tél. : 09 70 75 04 92 | Courriel : julie.bodin@cen-auvergne.fr





Carte d'identité du site Natura 2000 « Val d'Allier - Alagnon » FR 830 1038

- **Zone Spéciale de Conservation** (Directive « Habitats, Faune, Flore »)
- **2 419 hectares** dont **17 %** en domaine public fluvial
- **74 km** de rivière Allier
- **9 km** de rivière Alagnon
- **280 mètres** de largeur moyenne (*min. 60 m / max. 1 300 m*)
- **33 communes**
- **5 communautés de communes**

- **1 structure porteuse** : l'État
- **1 structure animatrice** : le CEN Auvergne (depuis 2007)
- **1 instance de décision** : le comité de pilotage, sous la présidence du Sous-Préfet d'Issoire
- **1 document cadre** : le document d'objectifs (*1^{er} DCOB validé en 2006, révisé en 2021*)
- **De nombreux acteurs locaux**

15 habitats rares et protégés au niveau européen, dont :

- **993 hectares de forêts alluviales** à bois tendre* (*Saule blanc, Peuplier noir*) et à bois dur (*Chêne pédonculé, Frêne, Ormes*)
- **103 hectares de prairies de fauche et pelouses sèches**
- **3 zones de prés salés**
- **Végétations humides et aquatiques** liées à la rivière et ses bras morts
- **Sources pétrifiantes*** localisées mais exceptionnelles

* Habitat prioritaire



Prairie de fauche à Nonette



Pré salé des Salais aux Martres-de-Veyre



Forêt alluviale du Moulin à Dallet (Mur-sur-Allier)

19 espèces rares et protégées au niveau européen

- **Mammifères semi-aquatiques** : Castor d'Europe, Loutre d'Europe
- **Chauves-souris** : Grand / Petit rhinolophe, Grand / Petit murin, Barbastelle d'Europe
- **Poissons migrateurs** : Saumon atlantique, Lamproie marine, Grande Alose
- **Poissons sédentaires** : Lamproie de Planer, Chabot, Toxostome, Bouvière



Barbastelle d'Europe



Saumon atlantique (H. Carmie)

- **Amphibiens** : Sonneur à ventre jaune
- **Libellules** : Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure
- **Papillons de jour** : Cuivré des marais
- **Coléoptères saproxyliques** : Lucane cerf-volant
- **Mollusques d'eau douce** : Mulette épaisse



Lucane cerf-volant (N. Gouix)



Mulette épaisse



Sonneur à ventre jaune

Natura 2000 en bref

La politique Natura 2000 est un outil de préservation de la biodiversité à l'échelle européenne. Elle repose sur un réseau de sites naturels désignés pour la présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire, c'est-à-dire rares ou menacés au niveau européen.

Les 7 objectifs de développement durable sur le site « Val d'Allier - Alagnon »

PRÉSERVER ET RESTAURER LA DYNAMIQUE FLUVIALE

Soutenir le rétablissement d'une dynamique fluviale fonctionnelle comme facteur de bon état de conservation des habitats et des espèces.

SUIVRE L'ÉVOLUTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES

Compléter les connaissances par des études naturalistes.

PRÉSERVER L'INTÉGRITÉ DU SITE

Assurer une veille et intervenir au cas par cas sur les espèces exotiques envahissantes et les points noirs, engager une réflexion globale sur les accès à la rivière, accompagner les acteurs locaux pour concilier préservation et valorisation des bords d'Allier et d'Alagnon.

VEILLER À LA MISE EN ŒUVRE DU DCOB

Animer le site, promouvoir les outils Natura 2000, accompagner les porteurs de projets et participer à l'évaluation des incidences.

ASSOCIER LES ACTEURS LOCAUX À LA MISE EN ŒUVRE DU DCOB

Mettre en place des actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public, des scolaires, des partenaires techniques et des membres du comité de pilotage, veiller à la prise en compte des enjeux du site dans les autres politiques publiques.

PRÉSERVER LA QUALITÉ ET LA QUANTITÉ D'EAU

Promouvoir une bonne qualité et une quantité suffisante d'eau pour le bon fonctionnement des écosystèmes.

PRÉSERVER LES HABITATS ET LES ESPÈCES

Agir en priorité sur les forêts alluviales, les milieux agropastoraux, les prés salés, le patrimoine naturel et géologique de la Mine des Rois et les continuités écologiques.

La dynamique fluviale, un moteur de création des milieux alluviaux



La falaise de Malmouche à Courmon, plus longue falaise d'érosion du val d'Allier avec ses 280 mètres de long.

La dynamique fluviale réside dans l'équilibre permanent entre l'érosion des berges et le dépôt de matériaux sous forme de bancs de galets, de sables ou de limons. Elle permet à la rivière de dissiper son énergie et elle est à l'origine de la création des milieux alluviaux qui constituent la majorité du site Natura 2000 « Val d'Allier – Alagnon ». L'enrochement des berges et l'extraction de granulats

ont fortement contribué au fil des ans à altérer la dynamique fluviale, entraînant un enfoncement du lit et un abaissement de la nappe. Cela induit une perte de productivité des captages, un assèchement de la forêt alluviale et une absence de renouvellement des habitats.

Aujourd'hui l'espace de mobilité de l'Allier et l'espace de bon fonctionnement de l'Alagnon sont protégés par leurs schémas d'aménagement et de gestion des eaux respectifs. La préservation des milieux et des espèces rares et protégés au niveau européen passe avant tout par la préservation voire la restauration d'une dynamique fluviale active.